



PRIORITE ABSOLUE A LA SAUVEGARDE DE LA VITICULTURE

Les membres du Bureau de l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) réunis dernièrement à Paris ont pris connaissance des dernières évolutions de la situation du vignoble dans la plupart des régions viticoles.

Après avoir constaté que la consommation de vin en France semblait se stabiliser, augmentait dans le monde et que la récolte 2006 n'avait pas été trop importante il leur a bien fallu constater, après un tour des élus des différentes régions viticoles, que la crise continuait de s'aggraver.

Les revenus des viticulteurs sont en baisse de 30 à 40 %, les vigneron pour faire face aux remboursements des dettes, au paiement des charges sociales ou des impôts fonciers, doivent parer des problèmes de trésorerie insurmontables qui engendrent des ventes à perte, permanentes depuis des mois. En 12 ans 40% des exploitations ont disparu par exemple dans le Languedoc Roussillon, et une nouvelle vague d'arrachage a commencé. Pendant ce temps là, les prix du vin ne baissent pas, eux, dans la grande distribution. Les Elus sont conscients que des mesures ont déjà été prises mais elles ne sont pas à la hauteur de l'ampleur de la crise. Les prêts consolidés sont mis en place, trop tardivement, les aides de 1000 euros par exploitation, en moyenne, ne résolvent rien, si on les compare aux pertes, par hectare qui s'élèvent à 1000€, en moyenne.

Les élus de l'ANEV rappellent qu'à l'échelon national, la viticulture pèse, en valeur, plus de 9 milliards d'euros et génère quelque 800 000 emplois directs ou indirects. On ne peut donc pas laisser s'effondrer un tel secteur sans réagir car il y va du maintien ou de la disparition de pans entiers de notre économie. Ils demandent donc solennellement que soit définie comme priorité absolue, et avant qu'il ne soit trop tard, la sauvegarde de la viticulture française avec des mesures adaptées à la crise en :

- favorisant la trésorerie des exploitations par des mesures concrètes comme l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti et des aides directes,
- réduisant les charges sociales et non pas en les reportant ce qui ne fait que renvoyer à demain les problèmes actuels,
- appliquant enfin à la viticulture le taux d'abattement de 90% sur les charges patronales pour les travailleurs occasionnels
- favorisant par des mesures financières conséquentes le départ à la préretraite de ceux qui le désirent, augmentant la prime d'abandon définitif et en l'exonérant
- augmentant les aides à l'exportation (comme le fait l'Espagne avec 49 M d'€ contre 12 en France)
- empêchant, dans les campagnes de Santé Publique, toute discrimination entre le Vin et les autres boissons alcooliques, comme le prévoit le Code de la Santé depuis 1990.
- veillant à ce que les intérêts de la viticulture française soient bien pris en compte dans la négociation de la future OCM, étape capitale pour l'avenir de la filière.

Les Elus de l'ANEV demandent au gouvernement de réagir, enfin, dans les délais les plus brefs face à la détresse morale et matérielle des viticulteurs et de sauvegarder ainsi, des pans entiers de l'économie de nos régions

Philippe Armand MARTIN
Député de la Marne
Co-président de l'ANEV

Roland COURTEAU
Sénateur de l'Aude
Co-président de l'ANEV

ANEV - Université du Vin – 26790 SUZE LA ROUSSE

Tel : 04.75.97.21.37 – Fax : 04.75.98.24.20

Site Internet : <http://www.elusduvin.org> - E-mail : contact@elusduvin.org